

Rachat de JRTT (suite).

A la suite de notre article de la semaine dernière sur la décision (que nous persistons à regretter) du Maire de Paris de ne pas appliquer la mesure ponctuelle de rachat de JRTT adoptée à l'Etat et le versement à tous les agents d'une allocation de 200 € dans le cadre de l'Allocation Prévoyance Santé, Michel YAHIEL, DRH, a souhaité nous apporter les précisions suivantes : « *il est bien prévu que l'APS mensuelle, sous condition d'indice, soit cumulée avec le versement annuel; enfin, la condition consiste à être couvert, soit à titre principal, soit bien sûr comme ayant droit.* » et nous l'en remercions.

Le Conseil de Paris, dans sa séance des 17, 18 et 19 décembre, a approuvé l'extension de l'APS à près de 50.000 agents (tous les titulaires mais également de nombreux non-titulaires) de la Ville, du Département et du CASVP. Rappelons les modalités pratiques de cette mesure : la somme de 229 € (pour les titulaires) ou 236 € (pour les non titulaires), correspondant à 200 € nets, sera versée sur la paie de janvier 2008. Sachant qu'il ne s'agit pas d'une prime, mais d'une contribution de l'employeur aux frais de couverture complémentaire de santé, chacun devra, avant l'été 2008, apporter la justification qu'il bénéficie bien d'une mutuelle (ou de celle de son conjoint). Cela signifie donc, et il est important de le souligner, que les agents qui n'ont pas de mutuelle et n'auront pas adhéré avant cette échéance, seront conduits à rembourser cette allocation.

Comme nous l'avons indiqué, cette mesure répond à une de nos revendications de longue date, ce dont nous nous en réjouissons, et nous reconnaissons qu'elle apporte un début de réponse aux préoccupations en matière de pouvoir d'achat. Toutefois, nous attendrons de connaître le bilan de cette mesure (bilan que nous demanderons à la DRH dès la fin du 1^{er} semestre 2008), et notamment le montant des sommes remboursées, pour porter un jugement définitif sur son efficacité. Il serait en effet particulièrement regrettable que les agents aux revenus les plus modestes et n'ayant pas à ce jour les moyens d'avoir une protection complémentaire de santé, ne profitent pas de cette allocation pour adhérer à une mutuelle. Ce risque n'est pas négligeable selon nous, dès lors que sur les 18.000 agents qui remplissaient jusqu'à présent les critères d'attribution de l'APS (indice inférieur à 307), seuls 2.200 environ avaient effectivement demandé à en bénéficier.

Conférences sur la fonction publique.

Le 1^{er} octobre dernier, le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la fonction publique et le secrétariat d'Etat à la Fonction publique ont mis en place des conférences sur la fonction publique, concrétisant ainsi le mouvement annoncé le 17 juillet dernier.

Ces conférences ont débuté à l'automne 2007 et se poursuivront jusqu'au printemps 2008.

A l'issue de ces 6 mois de discussion, sera rédigé un livre blanc qui servira de base avant d'engager des mesures concrètes.

Des groupes de travail ont été formés autour de quatre thèmes :

- les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique
- le pouvoir d'achat
- la rénovation du dialogue sociale
- les parcours professionnels et les conditions de travail

Des rencontres organisées en province dans les écoles du service public regroupent des membres permanents composés des syndicats représentatifs de la fonction publique, des employeurs publics et des personnes qualifiées.

Parallèlement, des rencontres et des tables rondes organisées dans toute la France permettront aux usagers, syndicats, employeurs, agents et experts d'exposer leur conception du service public.

Le calendrier des conférences lancées à la mi-octobre prévoit la tenue, pour chaque thème, de groupes de travail et une réunion plénière en décembre établissant le bilan des travaux, le relevé des conclusions et les champs de négociation. .../...

L'objectif final est de faire émerger des consensus clairs avec des propositions simples et concrètes pour moderniser la fonction publique. Nous vous rendrons régulièrement compte de l'avancement de cette démarche, qui aura à l'évidence des répercussions sur les personnels de la collectivité parisienne.

Promotions et nominations.

Avancement au choix au grade d'attaché principal des administrations parisiennes :

Xavier BOUCHE PILLON (DASES), Françoise CHAOUAT (Cab.), Patricia DIDION (DALIAT), Georges GAY ET DEL SANTO (DRH), Alain GODIN (DDEE), Thierry LATOUR (DVD), Mireille LE MOAN (DFPE), André MODOT (DEVE), Danielle MONFRET-KISS (CASVP), René SINTES (DASCO), Brigitte VARANGLE (DPE).

Avancement au choix au grade d'attaché des administrations parisiennes :

Guénaelle ALEXANDROV (DASES), Françoise BILLEROU (DDATC), Catherine DEGRAVE (DASES), Jocelyne GARRIC (DRH), Martine GRANDFILS (DLH), Martine LEPETIT (DFPE), Marie-Paule LELIEVRE (DEVE), Edith LUPI (DF), Claude MACE (SGCP), Cécile MEUNIER (DSTI), Claudie PREDAL (DPA), Evelyne VARY (DDEE).

Nominations dans l'emploi de chef d'arrondissement.

Daniel DECANT (DVD), François DUBOIS (DU), Danielle GODEFROY (DEVE), Pascal LANIER (DPA), Christian LETERME (DVD), Marcel LOUISON (DSTI), Patrick SERGENT (SIAAP), Danielle THOUENON (DPE), Jean-Claude VOLKMER (DVD).

Candidats reçus à l'examen d'attaché principal du CASVP :

Grégoire HOUDANT, Jean-Marie SCHALL.

Candidats reçus à l'examen de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du CASVP :

Ulric FURTOSS, Françoise BENMABROUK, Pascal TRONQUOY, Michel SANTELLI.

Candidats reçus à l'examen de secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle du CASVP :

Marie-Odile MAHE, Monette CHENE, Françoise LE COZ, Nadine LINEL, Annie BUKVA.

A toutes et à tous UCP Flash adresse ses sincères félicitations !

Joyeuses fêtes !

UCP Flash vous souhaite maintenant de passer de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et vous retrouvera début janvier 2008.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>		Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	--	---